

Assemblée générale du Consortium APAC Nagoya (Japon) - 14h00-19h00, 24 Octobre 2010



Procès-verbal compilé par gbf sur des notes de Neema Pathak et Vanessa Reid

Le président ouvre l'AG à 14h00, accueille les participants et lit l'ordre du jour, qui est approuvé. Il offre un rapport depuis la «formalisation» du Consortium pendant l'Assemblée Générale (AG) fondatrice tenue le 13 Juillet 2010 à l'occasion de l'EMRIP au siège de l'ONU à Genève. Quatre membres fondateurs -- Cenesta, IPACC, Pacos Trust et WAMIP - se sont rencontrés dans cette occasion et ils ont signés les documents requis (procès verbal et Statuts disponibles à partir www.iccaforum.org). Avant cela, le Consortium était une association informelle, établie à Barcelone en Octobre 2008. Depuis ce Juillet 13, cependant, nous sommes une association légale selon le droit suisse. Après l'AG fondatrice, les Statuts ont été distribués par e-mail dans les trois langues et les « membres informels » ont confirmé leur rôle par écrit. Comme décidé par l'AG fondatrice, nous avons également contacté avec des lettres d'invitation un nombre de membres honoraires proposés et membres proposés du Comité directeur. Le président expose ensuite brièvement les réalisations du Consortium et de ses Membres, qui ont contribué à la reconnaissance des territoires des peuples autochtones et des APACs en général en tant qu'atouts cruciaux pour la conservation; à la reconnaissance de la légitimité des APACs par l'UICN et la CDB ; et au développement du Registre des APACs de la part du PNUE WCMC (mais le plus grand soin doit maintenant être exercé avec cela, car le consentement préalable libre et informé doit être assurée dans tous circonstances concernées).

Avec une présentation ppt en appui (disponible à partir www.iccaforum.org), le Président rappelle ensuite la Mission du Consortium et les principaux éléments de ses Statuts (disponible en 3 langues à partir du site web) qui ont été élaborés selon un modèle standard selon le droit suisse. Les Membres du Consortium sont des organisations et des réseaux de peuples autochtones (IPOs), des organisations communautaires et des réseaux de ces organisations (CBOs) et des ONGs relativement petites qui travaillent en étroite collaboration avec eux dans des sujets concernant les APACs. Le Consortium a également des membres d'honneur qui n'ont pas de « droit de vote » et peuvent être des individus. Les membres

d'honneur fournissent des conseils utiles pour les décisions du Consortium, d'autre part, car le mode privilégié de prise de décision n'est pas par vote mais le consensus.

Les organes du Consortium sont: l'Assemblée générale, le Comité directeur, et le Vérificateur aux comptes. La responsabilité légale de celui-ci est uniquement d'assurer que les comptes sont correctement rapportés, ce qui pourrait être élargi, cependant, à maintenir un regard sur le fonctionnement général du Consortium.

Jusqu'à aujourd'hui, le Consortium comprend 22 organisations Membres (une encore en attente de l'approbation de son propre Conseil directeur) selon la liste disponible sur www.iccaforum.org

Suite aux questions de l'auditoire, le président explique le processus d'acceptation de nouveaux Membres (l'article 5 des statuts est lu à haute voix) et déclare que nous avons 6 nouvelles demandes d'adhésion. **Décision: deux organisations qui ont participé à la réunion technique du matin sur les APACs et sont représentés dans la salle - ICSF et Melca - sont immédiatement approuvées en tant que Membres du Consortium.** Pour les autres demandes (Community Forestry International, Gaia Foundation, MARAG, Sons of Dana and Qadisiyah) les décisions seront prises selon la procédure normale (c'est à dire après filtrage par le Comité directeur et discussion avec tous les Membres par e-mail). Le coordonnateur explique que pour toutes ces organisations, sauf la dernière, l'information est disponible via leur site web. Pour la dernière, l'information sera envoyée par des pièces jointe au courrier électronique.

Harry Jonas (Natural Justice) propose que des directives spécifiques soient développées afin de préciser pour quelles raisons on accepte ou on rejette des « Membres potentiels», de telle sorte que trop de pouvoir ou responsabilité ne repose pas avec le Comité directeur. Le Président répond que l'Assemblée générale (AG) peut modifier les Statuts, mais les changements proposés doivent être soumis aux Membres au moins trois semaines à l'avance. Mohamed Hamdani (IPACC) propose d'inclure dans les Statuts un Conseil des sages (Board of Trustees) qui pourrait porter son appui dans les cas difficiles. **Décision: un Comité est constitué qui recevra les suggestions des Membres et compilera les modifications proposées au Statuts avant la prochaine GA. Les membres du comité sont: Harry, Ashish, Lili, Mohamed, Denis et Salatou.**

Le coordonnateur rappelle que « les grandes ONGs » peuvent bien être des partenaires du Consortium, mais non pas des Membres, car leurs moyens pourraient les amener à dominer les autres Membres. Elle dresse la liste des partenaires à ce jour : GEF SGP, le PNUE WCMC, les Commissions de l'UICN CEESP et WCPA, la GTZ, le Secrétariat de la CDB, Swedbio, IIED, le Programme global des Aires Protégées de l'UICN, le Fonds Christensen et l'Initiative Équateur. Des collaborations avec Bird Life International et Platform for Agrobiodiversity Research sont en cours d'élaboration.

Elle rappelle également les rôles décidé par l'AG fondatrice de Juillet 2010: président: Taghi Farvar (WAMIP); coordonnateur: Grazia Borrini-Feyerabend (Cenesta); trésorier: Stan Stevens. Avec eux, le Comité directeur (CD) inclut: Juan Carlos Riascos (Ecozoica), Ashish Kothari (Kalpavriksh), Mohamed Handaine (IPACC), et Denis Rose (IP, Australie). Le vérificateur aux comptes est Jannie Lasimbang (Pacos Trust). Cette dernière n'est pas présent car elle a eu sa charge de travail a augmentée de façon inattendue depuis sa nomination. Elle a demandé à Maurizio Farhan Ferrari (Forest Peoples Programme), présent dans la salle, de

bien vouloir prendre son rôle. Le coordonnateur propose que le rôle consiste à veiller sur le fonctionnement global et sur la gouvernance de l'organisation, plutôt que sur la comptabilité seule. *Maurizio va voir ce que cela implique et décidera en conséquence.*

Ashish pose la question: qui peut parler au nom du Consortium? Le président répond que tous les membres du Comité directeur peuvent représenter le Consortium, mais il est recommandé que, pour les décisions importantes, les membres se consultent entre eux. Les Membres discutent ensuite de la composition du Comité directeur (équilibre entre les sexes, l'équilibre géographique, présence de représentants de peuples autochtones et de communautés locales). Par la suite, trois autres nominations sont faites et acceptées à l'unanimité. **Décisions: l'article 10 des Statuts dit maintenant que le Comité directeur se compose de 7 membres: il doit changer à lire "d'au moins 7 et d'un maximum de 11 membres". Kail Zingapan (PAFID), Lili Sarah Fortuné (IP, Niger) et Jorge Nahuel (Confederación Mapuche) sont élus membres du Comité directeur, ce qui porte à 10 le nombre total actuel des membres.**

Onel Masardule (FPCI) déclare qu'il est disponible à aider le CD, si nécessaire. Mohamed souligne que trois caractéristiques sont importantes pour les membres du CD : expérience, disponibilité, efficacité. Il mentionne que chaque fois le Comité de pilotage changera de composition, un tiers des membres au moins devrait rester pour maintenir la continuité.

Sur la suggestion faite par Ashish, les Membres discutent le Quorum de l'AG. Le président explique que le processus de participation à l'AG est décrit dans les Statuts. Une fois que le processus a été suivi, si *plus de trois* membres « assistent » à l'AG, leur nombre constitue le Quorum. Il existe trois façons d'assister à l'AG: 1. représentation directe; 2. participation par procuration à un autre des Membres participants; 3. participation « électronique » par téléconférence ou vidéoconférence. Si les Membres souhaitent apporter des modifications au Statuts concernant le Quorum, ils devraient les soumettre au comité d'Harry, mais tous devraient savoir qu'en vertu du droit suisse nous avons besoin de tenir au moins une AG chaque année. Si le Quorum est fixé différemment de ce qu'il est maintenant, cette condition peut devenir très difficile à respecter, ce qui impliquerait la dissolution juridique du Consortium.

Le coordonnateur propose une présentation sur le programme de travail du Consortium informel créé en 2008 (ppt en anglais et en espagnol disponibles sur le site web). Le Consortium a tenté d'obtenir un appui financier pour le programme global de la part de l'Union européenne, mais il n'a pas réussi jusqu'à présent. Malgré cela, les Membres - en travaillant seuls ou ensemble - ont réussi à accomplir un bon nombre des objectifs visés en 2008. Les événements de la COP 10 à Nagoya (événements parallèles, atelier dédié) en témoignent, mais aussi le fonctionnement du site web ICCAForum, les nombreuses publications en plusieurs langues produites depuis Barcelone, les études régionales, l'évolution des politiques internationales selon le CBD SBSTTA et selon plusieurs régions et pays, les conseils juridiques à propos des APACs maintenant disponibles dans les documents de l'UICN, le Registre APAC du PNUE WCMC... et même le fait que maintenant le Consortium est une entité juridique ayant son Assemblée générale, un stagiaire / adjoint et de nombreux professionnels bénévoles en tant que président, coordonnateur, trésorier et membres du Comité directeur. Last but not least, le Consortium ICCA est maintenant accrédité avec la CDB et d'étroites collaborations ont été annoncées avec le GEF SGP et le Programme global des aires protégées de l'UICN en vue du Congrès mondial des aires protégées de 2014.

Le trésorier se présente ensuite et explique que la cotisation des Membres a été fixé à CHF 50 par an, soit environ 50 dollars / 37 euros (aucun député soulève des objections.) Les cotisations peuvent être versées en personne, par virement bancaire et via Pay Pal sur le site Web (www.iccaforum.org). Jusqu'à présent, le Consortium a un compte bancaire, mais les fonds déposés sont zéro.

Les événements à venir où des réunions des Membres du Consortium pourrait avoir lieu incluent notamment: la réunion de l'IASCP *The commons* à Hyderabad (Inde) et la conférence de l'UICN CEESP *Partager le pouvoir* à Whakatane (Nouvelle-Zélande), les deux en Janvier 2011, ainsi que la prochaine réunion UNFPII à New York (mai 2011) et EMRIP à Genève (Juillet 2011).

Une session plus technique suit, avec discussion de suggestions reçues pour les orientations stratégiques et le plan d'action du Consortium. Ceux-ci seront compilés et diffusés dans le cadre des rapports techniques depuis Nagoya. L'AG est déclarée close à environ 19:30, avec une session de photo de groupe.



(Voilà les fidèles jusqu'à la fin de la réunion ... mais où est Lili?)